



Genève, le 25 novembre 2013

## Procès Verbal de l'Assemblée des Délégués du 21 novembre 2013

**APE présentes** : Aïre, Bernex, Centre-Ville, Collonge-Bellerive Vésenaz, Corsier, Cropettes Beaulieu, Genêts, Grand-Lancy, Gy-Présinge, Hermance, Liotard, Lully-Sézenove, Plan-les-Ouates, Satigny, Seujet-Necker, Troinex, Versoix, Vieusseux-Franchise

**APE excusées** : Avully, Cayla, Chêne-Bourg, Onex-Parc, Serves-Sapay, Troinex, UCE Bossons

**Comité GAPP** : Sandra Capeder, Corinne Cornaglia, Romaine Michellod, Geneviève Rosset, Séverine Schusselé Filliettaz

**Présidence de la séance** : Sandra Capeder, Présidente du Comité

**Coordination GAPP** : Anne Thorel Ruegsegger

**Procès Verbal** : Corinne Pellet

**Lieu** : U.O.G. amphithéâtre Berenstein

**Heure** : 20h00 – 23h00

1. **Accueil**
2. **Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers**  
L'ordre du jour est approuvé, pas de divers.
3. **Approbation du PV de l'AD du 6 juin et du 3 octobre 2013**  
les 2 procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.
4. **GIAP (parascolaire) en présence de M. Nicolas Diserens, Directeur**
  - point de situation sur la nouvelle organisation du parascolaire
  - questions en lien avec l'accueil continu,
  - directive ou règlement relatif à la libération possible, 1x par semaine, pour un cours externe.

Nous accueillons et remercions M. Jean-Pierre Pahud, directeur adjoint, en charge des prestations auprès du GIAP, il représente M. Nicolas Diserens qui s'est trouvé dans l'impossibilité de venir ce soir.

**GIAP**: M. Pahud remercie pour l'invitation et nous informe que sur sollicitation du GAPP, il est venu pour nous parler essentiellement des 3 points susmentionnés.

Depuis la dernière rentrée en août 2013, le GIAP se trouve dans une configuration définitive de la nouvelle organisation, à savoir que le territoire genevois est divisé en 17 secteurs, 6 sur la ville de Genève et 11 sur le canton avec à leur tête des responsables de secteurs, totalement déchargés de prise en charge d'enfants. Ils sont pleinement gestionnaire de leur secteur et sont les pendants des Directeurs des Etablissements scolaires. Leur taux d'activité est de 90% sauf 3 à 80%. A terme, environ 110 référents socio éducatifs (RSE) seront intégrés dans les équipes (personnes au bénéfice d'une formation d'ASE assistant socio éducatif), actuellement environ 80 sont en poste et pour compléter cette dotation, une échéance est prévue à fin 2015. Leur taux d'activité est de 60%, légèrement supérieur à celui des animateurs, ils sont considérés comme référents auprès des équipes, essentiellement en terme d'animations et de planification. Les RSE sont des interlocuteurs privilégiés concernant le suivi des enfants avec les partenaires, les parents, l'école et les restaurants scolaires. Ils n'ont cependant pas de rôle hiérarchique au sein des équipes.

Dans un futur proche (2015 - 2016), un mandat pour un audit de fonctionnement sera confié à une structure externe, afin d'évaluer notre organisation et envisager des améliorations liées à ce nouveau fonctionnement du GIAP.

**APE Hermance** : Est-ce qu'il y a des référents socio éducatifs (RSE) dans chaque école ?

**GIAP** : un RSE est intégré dans une équipe d'au moins 4 personnes (animateurs), il y a 136 équipes sur tout le canton.

**APE Satigny** : le RSE n'a pas de rôle hiérarchique mais doit définir et coordonner les animations avec les équipes, comment s'intègre-t-il dans une équipe.

**GIAP** : Le parascolaire travaille en équipe, le RSE a davantage un rôle de référence.

**APE Corsier** : Lors de l'audit, est-ce que les parents seront également questionnés ?

**GIAP** : On ne connaît pas encore les détails, peut être pourra t-on en reparler lors d'une prochaine rencontre.

**GIAP** : en ce qui concerne l'accueil continu, la loi d'application est en cours de rédaction. Ce qui est prévu pour le parascolaire est plutôt une augmentation de la collaboration avec les tissus associatifs locaux.

**GAPP** : à certains endroits, il existe déjà une collaboration, pour ceux qui n'en ont pas, il serait bien d'expliquer en quoi cela consiste.

**GIAP** : voici des exemples de collaboration déjà existantes initiés par les communes : en Ville de Genève, le GIAP collabore à des ateliers sportifs et culturels. La commune de Perly, propose des initiations dans les clubs ou sociétés locales. A Chêne-Bourg, en collaboration avec l'ARA, des cours de sensibilisation à lecture ou apprendre à apprendre sont proposés.

En ce qui concerne le mercredi midi, dès la rentrée 2014, l'organisation d'un accueil sera de l'ordre de la volonté de chaque commune. Actuellement le GIAP planifie pour les communes qui le souhaitent ou le souhaiteront la mise en œuvre de cet accueil.

Il se fera dans les mêmes tranches horaires que les autres jours de la semaine, 11h30 - 13h30.

**APE Versoix** : les communes doivent-elles déjà avoir fait part de leur intérêt ou ont-elles encore le temps de le faire ?

**GIAP** : l'association des communes genevoises s'est réunie et a voté que chaque commune est libre d'organiser un accueil mercredi midi. Le coût est un facteur important, il dépend des effectifs (uniquement les enfants de 5P à 8P, soit environ 50% d'un jour « normal ») Quelques communes en ont déjà fait la demande auprès du GIAP.

**GAPP** : doit-il y avoir un minimum d'enfants inscrits pour que le GIAP entre en matière ?

**GIAP** : au minimum un groupe de 25 enfants inscrits.

**APE St-Jean** : avez-vous l'impression que les demandes reflètent les résultats du sondage qui a été fait par le GIAP auprès des parents ?

**GIAP** : les petites communes seront probablement pénalisées pour une question de coût et de moindres effectifs. En ce qui concerne le sondage qui a été fait auprès des parents qui avaient inscrit leurs enfants par internet, 50% ont répondu et environ 45% mentionnaient un besoin. Un retour a été fait auprès des communes.

**GAPP** : le GAPP a aussi fait un sondage auprès des parents mais le besoin d'un accueil mercredi midi n'était pas aussi visible, les chiffres ont dû augmenter et les parents doivent être plus à même de prévoir leurs besoins.

**GIAP** : en terme d'organisation et de planification, le travail commence maintenant. Notamment en questionnant le personnel sur sa disponibilité à travailler le mercredi midi (2 heures de temps). Le GIAP répondra aussi aux communes dans la mesure de ses moyens et devra peut être différer la mise en œuvre à certains endroits.

**GAPP** : le GIAP va t-il évaluer la demande des familles avant les inscriptions du mois de mai ?

**GIAP** : le travail de planification que le GIAP commence à faire avec les communes annoncées, se base sur les chiffres de fréquentation globaux. La phase finale se fera aux inscriptions de mai avec des inscriptions « classiques » et pour les communes qui souhaitent un accueil mercredi midi, un document annexe sera prévu.

**APE Satigny** : cela veut dire que les parents dont les communes n'entrent pas en matière, n'auront pas la possibilité de bénéficier d'un accueil pour leurs enfants.

**GAPP** : les parents dont les communes n'ont pas prévu un accueil doivent se mobiliser et se faire entendre auprès des autorités.

**GIAP** : nous ne pouvons pas communiquer une liste des communes qui ont décidé, ou pas, de prévoir un accueil mercredi midi.

**GAPP** : les APE peuvent se renseigner individuellement.

**GIAP** : une commune a été très claire en disant qu'avec un budget déficitaire, elle ne pouvait aller au-delà.

**APE Hermance** : pour la commune d'Hermance peu de parents semblent demandeurs.

**APE St-Jean** : les enseignants ne sont pas bien informés en ce qui concerne le mercredi matin enseigné et doutent encore de sa mise en application.

**GAPP** : non il n'y a pas de doute, l'introduction du mercredi matin débutera bien à la rentrée 2014.

**GIAP** : l'accueil du matin, dès 7h00, les conditions sont les mêmes, identification d'au moins 10 enfants inscrits, de 1P à 4P. A ce jour aucune nouvelle unité n'a été ouverte, les demandes n'ont jamais dépassé 3 ou 4 enfants.

**APE Grand-Lancy** : ce sont les parents qui doivent s'annoncer auprès du GIAP ?

**GIAP** : jusqu'à ce jour les demandes devaient être adressée à la commune mais le GIAP a décidé que les parents peuvent s'adresser aussi au GIAP directement.

**APE Satigny** : sur les formulaires d'inscriptions, la possibilité d'un accueil à 8h00 est-elle formulée ?

**GIAP** : non

**GAPP** : le besoin réel est plus important que le besoin exprimé, dans certaines écoles 20 à 30 enfants attendent le matin dans le préau, dès 7h00 ou 7h30. Des écoles ouvrent leurs portes pour que les enfants ne restent pas dans le froid.

**GIAP** : une règle existe, depuis longtemps, au parascolaire, qui spécifie qu'un enfant peut quitter le parascolaire pour suivre un cours, 1x par semaine, sans possibilité de rejoindre le parascolaire. Il est possible, dans une évolution du parascolaire avec une organisation plus structurée et une animation de qualité que certains lieux aient oublié cette règle.

**APE Collonges-Bellerive** : des cours d'anglais ont lieu a midi et les enfants ne peuvent pas s'y rendre.

**GIAP** : la règle ne concerne que le parascolaire de l'après-midi (16h-18h). Exception faite de rendez-vous chez un médecin par exemple ou de soutien scolaire par les enseignants

**GAPP** : cela fait plusieurs années que le GAPP reçoit de nombreux témoignages de parents sur la rigidité de l'horaire du parascolaire. Les journées sont trop longues pour les enfants. Le bien être des enfants doit être une priorité, surtout avec un parascolaire surchargé. C'est un non sens d'obliger les enfants à rester jusqu'à 18h00.

**GIAP** : indépendamment de cette règle de libération, 1x par semaine, sous la responsabilité des parents, l'accueil comporte des exceptions pour les petits dont les parents peuvent venir les chercher à partir de 17h00. Pour les plus grands, dès la 2P, c'est 17h30 s'ils sont accompagnés. Le parascolaire ne peut pas faire un accueil libre.

**GAPP** : souvent les parascolaires sont surchargés, il y a trop d'enfants, pas assez de personnel et cela devient absurde de garder les enfants jusqu'à 18h00. Les parents sont également inquiets concernant la sécurité lorsqu'il y a des sous-effectifs.

**GIAP** : sur la question des effectifs surchargés cela ne concerne que l'activité RS (restaurant scolaire). Pour les AS (activités surveillées 16h -18h) c'est une moyenne de moins de 10 enfants par animatrice, donc pas de surcharge Concernant cette année scolaire, d'après les chiffres et après les inscriptions en mai, un nombre très conséquent de parents n'avaient pas procédé à l'inscription de leur enfant. Sur 23'000 enfants, 30% ont été inscrits les 2 premiers jours de la rentrée. Le GIAP a anticipé en prévoyant 25 postes supplémentaires. Au delà des 2 premiers jours de la rentrée, encore 1500 enfants de plus ont été inscrits ce qui a nécessité encore 35 postes, avec des difficultés de recrutement énormes. En octobre le coefficient d'encadrement en RS (restaurant scolaire) n'était toujours pas atteint.

Le GIAP et son comité souhaitent anticiper ce phénomène et envisagent des scénarios afin de renforcer le temps d'inscription en mai, notamment en proposant le mercredi et le samedi pour s'inscrire, en tous lieux. Ce projet reste à valider.

**GAPP** : Est-ce qu'il n'y aurait pas une relation entre cette règle de libération de l'enfant 1x par semaine et le manque d'inscription en mai, les parents ne sachant pas encore quelle activité l'enfant suivra et à quelle heure, à la rentrée.

**GIAP** : le plus important est d'inscrire l'enfant en mai même si l'organisation familiale n'est pas encore totalement définie d'ici à l'automne. Les précisions d'agenda définitif au parascolaire peuvent tout à fait être prises en compte ultérieurement aux inscriptions.

En tenant compte des cours, des devoirs surveillés et de nombreuses autres sollicitations de « souplesse », ça devient difficile d'avoir un parascolaire de qualité et pas un lieu de gardiennage.

**GAPP** : Le gardiennage n'est pas négatif, les parents sont face à un système qui ne leur convient pas. L'école demande aux enfants de faire leurs devoirs et de suivre des cours de soutien scolaire. Après une journée d'école, les enfants n'ont pas toujours envie d'avoir des activités.

**GIAP** : Les enfants ne sont pas obligés de participer aux activités.

La question pourrait être posée s'il faudrait prévoir 2 sortes d'accueil de parascolaire, un accueil – gardiennage et l'autre avec des activités ?

Un manque de souplesse est reproché au parascolaire mais toutes les nombreuses exceptions prouvent le contraire.

**APE Versoix** : certains enfants sont obligés de prendre leurs goûters.

**GIAP** : c'est un exemple type de discussion qu'il faut avoir avec le responsable de secteur. Le site du GIAP a été rénové et le nom et les coordonnées de chaque responsable de secteur y figurent.

**APE Satigny** : avec l'arrivée des responsables de secteur, nous avons constaté une ouverture au dialogue dans les établissements (avec une présence dans les conseils d'établissement) et une réelle amélioration de la collaboration avec les parents.

**APE Genêts** : que prévoit le GIAP en cas de remplacement ? Quel est le taux d'encadrement ?

**GIAP** : le GIAP a un pool de remplaçants à disposition, parfois insuffisant selon les périodes de l'année et, le coefficient d'encadrement au parascolaire est en moyenne entre 11 et 15 enfants à midi et 8-12 enfants à 16h00 par adultes.

Pour information, le parascolaire c'est environ 1'200 postes ouverts, 150 à 200 personnes qui partent et 100 à 150 qui arrivent chaque année. Chaque semaine de l'année, a lieu une séance avec 15 personnes qui s'intéressent au processus de recrutement.

Une des grandes difficultés est de remplacer les animateurs absents pour maladies notamment dans les communes plus excentrées.

**GAPP** : le GAPP est bien conscient des difficultés de recrutement du GIAP et de la fidélisation du personnel, etc. Néanmoins le sondage que nous avons effectué auprès de nos membres nous montre une insatisfaction importante concernant l'encadrement, manque de surveillance, animatrice qui crie, etc.

**GIAP** : pour rappel la formation des animateurs est la même que celle des moniteurs des maisons de quartier (FASE), le GIAP échange avec l'institut de formation pour réorienter s'il le faut.

Cette année, lors de la séance de rentrée, qui réunit pratiquement l'ensemble du personnel, une intervenante est venue afin de sensibiliser les animateurs au registre verbal en proposant cette thématique annuelle.

Il est essentiel que les parents communiquent aux responsables de secteur qui sont sur le terrain, de 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h00, ou aux APE qui peuvent faire le relai, des dysfonctionnements qui se produiraient au parascolaire.

**GAPP** : suite au sondage que nous avons fait auprès des APE et dont nous communiquerons les résultats au GIAP, nous pouvons déjà mettre à jour certains endroits où des problèmes ont été identifiés, ce qui peut éviter à certains parents qui ont plus de difficultés à communiquer de s'adresser au responsable.

**APE Genêts** : où peut-on trouver les chiffres correspondants au taux d'encadrement.

**GIAP** : En cas de sous effectif, on comble aussitôt, dans la mesure du possible. Pour la bonne organisation de l'accueil, l'horaire du personnel est maintenant de 11h15 à 13h35 et de 15h45 à 18h05

**APE Centre Ville** : Est-ce qu'une réflexion pourrait avoir lieu afin de différencier l'accueil selon les degrés, notamment 1P à 4P et 5P à 8P. Les besoins changent en particulier concernant les devoirs.

**GIAP** : Dans la mesure du possible et selon les locaux mis à disposition, les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs dans un endroit calme, le personnel n'intervient pas pour les aider. Les possibilités des études surveillées ont maintenant augmenté dans les établissements et devraient couvrir la demande.

**GAPP** : C'est l'école qui doit assumer d'organiser le lieu pour que les enfants puissent faire leurs devoirs et c'est pour cela que le GIAP libère les enfants.

**APE Liotard** : il existe un lieu pour faire les devoirs au parascolaire mais ni les enfants ni les parents ne sont informés et les animateurs de ne proposent pas systématiquement aux enfants d'en profiter.

**GIAP** : Il faut insister auprès du responsable de secteur pour faire passer l'information.

**APE Plan-les-Ouates** : une discussion a eu lieu au Conseil d'Etablissement au sujet du brossage des dents, les animateurs n'ont pas tellement les moyens, la possibilité de le faire appliquer auprès des enfants.

**GIAP** : le Service Santé de la jeunesse a modifié son message (directive) de santé publique sur le brossage des dents et demande un brossage des dents indispensables 2x par jour et non plus 3. Néanmoins la possibilité doit rester ouverte pour les enfants qui souhaitent le faire.

**APE Grand-Lancy** : une demande assez récurrente de parents est de connaître les noms des animateurs qui encadrent les enfants, au moyen de « trombinoscope » dans les écoles ou alors d'utiliser le site internet pour nommer les animateurs des équipes parascolaires.

**GIAP** : sur le site c'est difficile du fait du nombre de personnes (1'200) et du mouvement constant du personnel arrivant et partant. Une rencontre avec les équipes et les responsables devrait être envisagée quelques semaines après la rentrée, afin d'échanger et se présenter.

**APE Cropettes Beaulieu** : pourquoi, cette année, les enfants qui participent à SantéEscalade à 16h00 ne sont pas pris en charge après, de 17h00 à 18h00. La décision a été prise et les parents plus ou moins informés lors du 3<sup>ème</sup> entraînement.

**GIAP** : Il faut s'adresser au responsable de secteur afin de savoir pourquoi cette décision a été prise. SantéEscalade est organisé par l'école et la collaboration du GIAP doit être préparée à l'avance.

**APE Plan-les-Ouates** : par quel moyen les parents peuvent communiquer leurs horaires lorsqu'ils sont irréguliers et connus au mois par mois.

**GIAP** : sur le site internet vous trouverez le mail du responsable de secteur, c'est le meilleur moyen de communiquer.

Le souhait du GIAP est que les parents puissent, à l'avenir, communiquer par mail avec les RSE (réfèrent sociaux éducatifs) mais ce n'est pas encore possible actuellement pour des questions techniques (connexions réseaux, matériel, maintenance, etc.)

**GAPP** : Merci à M. Pahud de sa présence et de sa disponibilité.

## 5. **Dossiers en cours, année scolaire 2013-2014 :**

Introduction du mercredi matin, conseils d'établissements, accueil continu, parascolaire, direction générale de l'enseignement obligatoire, école inclusive, etc. infos, commentaires, besoins.

### **Introduction du mercredi matin**

Comme brièvement discuté auparavant, il aura bien lieu à la rentrée 2014, pour les 5P à 8P. La méthode d'anglais (7P 8P) a été choisie et est, paraît-il, formidable, les enseignants qui l'ont testées sont positifs. La méthode d'allemand changera aussi mais pour l'instant nous n'avons pas encore d'informations. Le corps enseignant aimerait avoir plus d'informations de comment va se dérouler la rentrée 2014, en terme d'organisation, même pour la DGEO il est difficile d'anticiper toutes les situations.

La SPG a interpellé le GAPP en proposant que les enseignants puissent s'adresser aux APE dans chaque école pour manifester leur mécontentement concernant :

- le premier point : de l'horaire de l'élève, avec des périodes de 45 minutes et de 50 minutes. Afin de conserver l'horaire de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 les élèves du primaire auront une dotation plus importante que les élèves du cycle. Le comité du GAPP en a discuté et en a conclu que l'enseignement n'est pas le même qu'au cycle d'orientation et que le titulaire de classe en primaire peut prendre la liberté d'organiser l'emploi du temps de sa classe.
- le deuxième point : concerne l'horaire de l'enseignant qui va rester au nombre de 28,9 périodes. Les enseignants auront des heures de libre à différents moments de la journée et pas de façon continue.

Pour le comité du GAPP, il ne faut pas relancer le débat au sujet du mercredi matin, et il n'appartient pas aux parents de discuter du côté organisationnel de l'école.

**APE Cropettes Beaulieu** : l'idée de prolonger la récréation de 10 minutes pour combler le surplus de l'horaire de l'écolier, n'est vraiment pas une bonne idée.

Certains enfants vivent des situations de stress (conflits, bagarres, etc.) lors des pauses et souvent la surveillance manque.

**GAPP** : le comité a déjà signalé à la direction générale que l'idée de prolonger la récréation n'est pas bonne.

**APE Uce-Bosson** : les enseignants peuvent très bien aménager leurs horaires en classe pour faire un temps de pause.

**APE Vieusseux Franchise** : qui va accompagner les enfants à la piscine, lorsqu'il y a un déplacement et si cela concorde avec l'heure de libre de l'enseignant ?

**GAPP** : les maîtres de gym iront chercher les enfants. Ce genre de situation est à l'étude. Des simulations de l'organisation des classes 2014 ont déjà lieu dans certains établissements.

**GAPP** : l'assemblée des déléguées du GAPP prend la décision de dire à la SPG que les membres du GAPP ne souhaitent pas entrer en matière concernant leur sollicitation.

### **Conseils d'établissements**

**GAPP** : concernant les Conseils d'établissements, rien de particulier à signaler.

**APE Vieusseux Franchise** : est-ce que la Direction de l'Etablissement a l'obligation d'informer les parents du noms des élus ?

**GAPP** : le nom des membres du Conseil d'établissement doit être communiqué. La directive ne précise pas le moyen utilisé, panneau d'affichage ou autre.

### **Accueil continu**

**GAPP** : le projet de loi qui est en cours de rédaction et qui n'est toujours pas validé, décrit exactement ce qui existe déjà en matière de para et périscolaire. Les communes ne sont pas entrées en matière sur aucune forme de financement supplémentaire. Sauf pour le cycle d'orientation, des prestations supplémentaires vont être organisées pour midi et les fins de journée. Aucune date d'entrée en vigueur n'est connue tant que le projet de loi ne sera pas validé.

### **Ecole inclusive**

**GAPP** : le concept de l'école inclusive connaît de gros problèmes en raison d'un manque de ressources financières, ce qui crée des tensions entre l'OMP et les enseignants ordinaires. Les parents des enfants à besoins spécifiques sont découragés et ont l'impression d'une régression.

**APE UCE Bossons** : signale une semaine de décloisonnement avec des classes qui accueillent des enfants en situation d'handicap, expérience riche pour tous.

**GAPP** : Certains établissements accueillent des expériences pilotes avec des enfants en situation d'handicap, néanmoins ça reste des lieux isolés.

Il faut une volonté politique au niveau du parlement pour voter les budgets nécessaires et ce n'est pas la tendance du moment.

### **Questionnaire d'automne**

**GAPP** : concernant le questionnaire d'automne, un article y relatif figurera dans le prochain Info GAPP. En bref, 65% des membres y ont répondu.

- Concernant la **rentrée scolaire** (accueil), satisfaction globale en tous les cas pour les 1P, plus nuancé pour les autres degrés.

- **Communication avec les directions des établissements**, 90% des APE les rencontrent, ce qui est une nette amélioration.

- 93% des parents ont reçu les **mémentos**.

- 95% des APE **participent à la rédaction** de la partie qui les concerne, les moyens de diffusion sont variés.

- les **séances de rentrée** ont maintenant lieu, en général, en septembre. Lorsqu'il y a une plénière avant la réunion en classe, les parents trouvent souvent la séance trop longue.

- 85% des APE sont informées concernant les **études surveillées** mais c'est encore trop peu. 54% seulement ont reçu une circulaire relative, le mémento ou l'information orale n'est pas un bon moyen de communiquer à ce sujet.

**APE Liotard** : dans notre établissement les études surveillées sont proposées seulement aux enfants qui en ont besoin.

**GAPP** : selon la directive (<http://icp.ge.ch/ep/etidep/spip.php?article2232>), les études surveillées sont ouvertes à tous les élèves et sont uniquement des lieux calmes mis à disposition dans les écoles.

**APE Centre Ville** : y a t'il un budget qui est alloué systématiquement aux études surveillées pour les établissements qui en font la demande ?

**GAPP** : oui.

**APE Centre Ville** : et en ce qui concerne le soutien scolaire comment ca se passe, pourquoi dans notre école nous n'avons pas de maître de soutien ?

**GAPP** : toutes les écoles non pas de maître de soutien. Le soutien pédagogique pour les enfants en difficulté ou qui sont promus avec des mesures d'accompagnement est aussi dispensé par les enseignants durant les cours par divers moyens (décloisonnement, travail en demi groupe etc.) ou hors temps scolaire à midi et à 16h00. Chaque école doit expliquer comment l'appui est organisé.

- 83% des APE ont **des élus dans les conseils d'établissement**, les informations entre les parents et le COET ne circulent pas suffisamment bien, **les PV** sont accessibles mais principalement sur les panneaux d'affichage, une diffusion via la fourre des élèves serait idéale. Les ordres du jour ne sont quasiment jamais transmis au préalable aux parents. Les enfants ne participent pratiquement jamais au COET.
- **Pédibus** : peu de lignes Pédibus signalées mais le chemin de l'école reste problématique et dangereux à de nombreux endroits. La coordination Pédibus va reprendre contact avec chaque APE pour envisager des solutions.

## 6. **Communications du comité**

Proposition d'une résolution (prise de position) relative au maintien de la fonction actuelle des Directeurs/trices d'établissement.

**GAPP**: Récemment, quelques députés de droite et d'extrême droite ont voté une motion demandant le retour des directeurs d'établissement à 50% dans l'enseignement, dans le but de faire des économies au financement des postes d'enseignants supplémentaires relatifs à l'introduction du mercredi matin. Cette motion a été discutée en commission de l'enseignement. Le GAPP a été auditionné et a défendu le maintien et le bienfait de la fonction de Direction. Malgré cela la commission a validé cette motion à 8 voix contre 6. Elle va donc être traitée au Grand Conseil. Le risque est grand que les Directeurs/trices soit obligés d'enseigner à 50% dans leur fonction.

Le bénéfice du poste de Direction est maintenant prouvé. Si on diminue leur temps en qualité de Directeur à 50%, ils n'en n'auront pas suffisamment pour faire tout le travail de gestion d'un établissement. Il n'est pas gérable d'être à 50% collègues des enseignants et à 50% l'autorité qui évalue les enseignants. Tous les syndicats des enseignants n'approuvent pas cette motion qui a surtout pour but de faire des économies à l'introduction du mercredi matin.

Le GAPP est entrain d'élaborer un texte de position en faveur du maintien des postes de Directeurs tels qu'aujourd'hui, afin que nos membres en discutent en comité et nous renvoient leur position. Si cette prise de position est votée, le GAPP espère transmettre ainsi un message clair des parents au Grand Conseil. Ce texte serait également envoyé à la presse.



**GAPP** : la direction générale a regroupé une dizaine de directives concernant les sorties scolaires pour n'en faire plus qu'une. Elle concerne toutes les sorties scolaires, les camps multicolores, les sorties pédagogiques, les courses d'école etc. Elle ne contient pas de changements majeurs. A signaler, les parents ne pourront plus transporter les enfants dans leur véhicule privé notamment en raison de couverture d'assurance et de responsabilité. Les bus du service des loisirs mis à disposition des communes excentrées devraient augmenter. Les budgets des camps et sorties devront être soumis et validé par la Direction. Cette nouvelle directive a été présentée au comité du GAPP qui a émit un préavis favorable.

La SPG a manifesté son mécontentement à propos de cette directive notamment concernant un extrait de casier judiciaire demandé aux accompagnants lorsqu'il y a nuitée, soit minimum 2 jours. Pour le syndicat, cela rend plus difficile le fait de trouver des accompagnants et que le travail administratif des enseignants augmente aussi. Les enseignants ne pourront plus, sauf dérogation, prendre leurs propres enfants avec eux en camp.

Le syndicat menace de boycotter toute forme de camps et de sorties, à l'avenir, si cette directive est appliquée.

**7. Divers**  
pas de divers

La séance est levée à 23h00.